

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

081-218100469-DE_2024_52-DE

A G E D I

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du lundi 21 octobre 2024

Date de la convocation : 05/10/2024

Le lundi 21 octobre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17

Présents : 16

Représentés : 0

Absents et excusés : 1

Pour :

16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DOYEN

Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Gérard ASSEMAT

Délibération n°DE_2024_52

Objet : Validation des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAENR)

Exposé des motifs

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAENR).

Ces ZAENR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie etc...). Elles ne garantissent leur autorisation, ces équipements devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose qu'un registre de concertation a été mis à la disposition du public du 1^{er} au 31 juillet 2024 afin de recueillir l'avis des administrés. 6 contributions ont été portées sur le registre, toutes favorables au projet des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAENR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE le projet Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAENR).

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

081-218100469-DE_2024_52-DE

A G E D I

VALIDE les périmètres suivants :

- Des ombrières photovoltaïques sur plusieurs parkings (maison de la nature, stade, école, maison de santé, centre-bourg)
- Du solaire photovoltaïque sur toitures sur l'ensemble du périmètre communal
- De la géothermie de surface sur l'ensemble du périmètre communal

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au secrétariat général, référent préfectoral en charge des énergies renouvelables, à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et au Syndicat d'Electricité du Tarn.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Braylé', written over the name of the Mayor.

Mis en ligne le : 22/10/2024

Le/La secrétaire
Jean-Michel DOYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Doyen', written over the name of the Secretary.